



AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Direction territoriale Seine-Amont

**Commission Territoriale Seine amont
(COMITER)**

28 mai 2020

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION DE PROGRAMME – BILAN 2019

STRATEGIE DE CONTRACTUALISATION – POINT D’AVANCEMENT

**MISE EN PLACE D’UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE GESTION DE L’EAU – BASSIN
PUISEAUX-VERNISSON – ETUDE DIAGNOSTIC ET PROJET DE PLAN D’ACTIONS**

INFORMATION A DESTINATION DES NOUVEAUX ELUS 2020

La séance est ouverte à 10 heures.

*Etienne HENRIOT, Président de la COMITER remercie les participants de leur présence.
Exceptionnellement, la commission territoriale se réunit en visioconférence.*

Francis SCHNEIDER présente le déroulement de la COMITER.

Actualités

Francis SCHNEIDER

Suite aux mesures mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, quasiment tous les agents ont été placés en télétravail dès le 17 mars. Des plateformes de dématérialisation ont été déployées pour poursuivre les dépôts de demande d'aide et de paiement. Ce dispositif sera probablement pérennisé. Depuis le 11 mai, les agents réintègrent progressivement les locaux. Bien que l'instruction des dossiers d'aide ait pu se poursuivre pendant le confinement, un fléchissement des demandes a été observé.

Amélie RENAUD

Les procédures dématérialisées ont permis aux instances de fonctionner pendant cette période exceptionnelle. Dans le cadre de l'appui aux collectivités et aux maîtres d'ouvrage, le conseil d'administration et le comité de bassin ont adopté courant mai des mesures d'urgence et de soutien aux investissements. Ces mesures sont de plusieurs natures :

- accélération du paiement des aides destinées à soutenir la trésorerie des maîtres d'ouvrage et augmentation de l'acompte versé au démarrage des travaux ;
- prolongation automatique des conventions d'aide ;
- mise en place d'une aide à l'hygiénisation des boues avant épandage (subvention à hauteur de 80 % des frais engagés pour traiter les boues, avec effet rétroactif à toutes les dépenses engagées après le 2 avril 2020).

Outre ces mesures d'urgence, l'agence de l'eau ambitionne de décliner des mesures plus structurantes pour favoriser le bon état des masses d'eau.

Etienne HENRIOT

L'épandage des boues suscite quelques inquiétudes à l'heure actuelle : cette pratique pourrait favoriser la propagation du Covid-19.

Nicolas JUILLET

L'aide qui est déclinée dans ce cadre vise à faciliter les investissements en faveur de l'hygiénisation des boues, ce qui favoriserait par ailleurs une valorisation agricole de proximité. Une réunion est prévue la semaine prochaine avec la Chambre d'agriculture de l'Aube afin de faire un point sur les investissements qu'il conviendrait d'opérer dans ce cadre.

Amélie RENAUD

L'épandage des boues et la valorisation agricole constituent les meilleures solutions à ce jour. Nous sommes tout à fait prêts à accompagner les collectivités pour maintenir ces modalités d'épandage et éviter d'autres pratiques moins pertinentes d'un point de vue environnemental.

Les travaux visant l'élaboration du schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) se sont par ailleurs poursuivis. Les principaux points sensibles du SDAGE seront étudiés en CPPP le 4 juin 2020, avant un débat en comité de bassin le 23 juin 2020. Une ordonnance a reporté au 14 octobre 2020 l'adoption du projet de SDAGE, dont l'adoption définitive est prévue en 2021.

Enfin, le gouvernement a reporté le renouvellement de la composition du comité de bassin à mi-décembre 2020.

Jean-Louis BERAL

Nous déplorons l'attrition des acteurs économiques dans la composition des comités de bassin. Christian LECUSSAN tâche de favoriser leur présence au sein des comités.

Autorisation de programme – Bilan 2019

Antoine RAULIN

689 conventions d'aide ont été conclues en 2019, pour 55,13 M€ d'autorisation de programme. 93 % des autorisations de programme ont été consacrées aux sept lignes suivantes :

- assainissement et pluvial,
- réseaux assainissement,
- industrie,
- lutte contre la pollution agricole,
- protection ressource,
- restauration et gestion des milieux aquatique,
- eau potable.

La ligne dédiée à la lutte contre la pollution agricole concentre 38 % des autorisations de programme. Elle intègre l'ensemble des aides surfaciques destinées à l'agriculture biologique, aux MAEC et au plan Ecophyto. Les départements de la Côte-d'Or et du Loiret concentrent 100 % des aides concernées.

La répartition des projets subventionnés par département témoigne de situations hétérogènes.

Les principales lignes de programmes de l'Aube concernent les réseaux d'assainissement et la gestion des milieux aquatiques. Un important projet a également été conduit dans le domaine de l'eau potable.

En Côte-d'Or, la ligne assainissement eau pluviale concentre 48 % des actions engagées. Les programmes d'assainissement ont essentiellement concerné des dispositifs d'assainissement non collectif.

Dans le Loiret, la gestion des milieux aquatiques concentre 23 % des subventions. 26 % des subventions ont par ailleurs été consacrées à un projet industriel destiné à favoriser les économies d'eau dans le secteur de Montargis.

Un quart des aides déployées dans la Nièvre ont concerné la gestion et la restauration des milieux aquatiques. 21 % des aides ont été destinés à l'eau potable, principalement pour des opérations de réhabilitation des réseaux d'eau potable.

Dans l'Yonne, les principales dépenses concernent l'assainissement au sens large ainsi que les réseaux d'assainissement. Une opération très importante a été conduite en 2019 pour la séparation des réseaux de la commune d'Auxerre.

Francis SCHNEIDER

Une importante vague de conversions à l'agriculture biologique a été constatée en Seine amont. L'agence de l'eau s'est substituée aux autres financeurs, qui n'avaient pas anticipé un tel développement. C'est pourquoi les aides destinées à lutter contre la pollution agricole concentrent 38 % des autorisations de programme.

Nicolas JUILLET

L'agence de l'eau s'est effectivement substituée à d'autres financeurs au cours des dernières années. À plus long terme, l'agence de l'eau ne saurait supporter seule ces

financements. Nous devons veiller à convenablement analyser les dossiers pour éviter que des agriculteurs qui auraient entamé leur conversion ne se retrouvent sans aide financière.

Stratégie de contractualisation – Point d’avancement

Antoine RAULIN

La stratégie de contractualisation vous avait été présentée en juin 2019. Des contrats de territoire eau et climat (CTEC) ont été définis dans ce cadre. Leur état d’avancement se décline comme suit.

- Gestion à la source des eaux de pluie et performance de gestion des eaux usées impactant des usages sensibles.
 - CTEC département de l’Aube : finalisé.
 - CTEC Seine supérieure : finalisé.
 - CTEC PETR Pithiverais : en cours.
 - CTEC captages du Montargois : en cours.
 - CTEC des captages de Clamecy : en cours.
 - CTEC Cure-Yonne : en cours.
 - CTEC de L’Auxerrois : à venir (2021).

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages.
 - CTEC Essonne Amont : finalisé.
 - CTEC Loing : finalisé.
 - CTEC Armançon : finalisé.
 - CTEC Seine Supérieure : finalisé.
 - CTEC Voire : finalisé.
 - CTEC département de l’Aube : finalisé.
 - CTEC Yonne-Beuvron : en cours.
 - CTEC Cure-Yonne : en cours.
 - CTEC Serein : en cours.
 - CTEC Vanne : à venir (2021).
 - CTEC Yonne Médian : à venir (2021).

- Protection des milieux aquatiques et humides.
 - CTEC département de l’Aube : finalisé.
 - CTEC Cure Yonne : en cours.
 - CTEC de L’Auxerrois : à venir (2021).

Le CTEC du Loing et le CTEC SDDEA sont ceux qui mobilisent les budgets les plus élevés, avec respectivement 20,5 M€ et 78,8 M€.

Mise en place d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau – Bassin Puiseaux-Vernisson – Etude diagnostic et projet de plan d'actions

Francis SCHNEIDER

Une instruction gouvernementale parue en 2019 a généralisé le principe du recours au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) pour le financement des retenues d'eau.

Le PTGE Puiseaux-Vernisson est le seul qui existe à l'échelle du bassin Seine amont. Il est porté par la Chambre d'agriculture du Loiret pour le compte du SAGE Nappe de Beauce. Sa gouvernance est assurée au moyen d'un comité de pilotage.

Un PTGE débute par un diagnostic des besoins de prélèvements en eau sur un territoire donné. Le diagnostic qui a été conduit sur le bassin du Puiseaux-Vernisson a révélé les constats suivants :

- déficit quantitatif important à l'étiage sur l'ensemble du territoire,
- hétérogénéité du volume potentiellement disponible en période hivernale,
- niveau de nappe sensible à la recharge.

Cinq axes stratégiques ont été définis :

- diminuer la sévérité et la durée des étiages,
- reconquérir la qualité des eaux de surface,
- préserver les stocks d'eau souterraine,
- préserver la qualité des eaux souterraines,
- préserver / restaurer les zones humides.

Le plan d'action qui a été constitué recense une vingtaine d'actions pour un montant total de 19 M€ environ. L'une des actions envisagées vise la mise en œuvre de retenues de substitution à usage d'irrigation agricole, pour 1,2 M€. Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau, à hauteur de 720 k€.

Le PTGE doit être validé par le préfet, afin que l'agence de l'eau puisse présenter un dossier d'aide à la commission. Une fois celui-ci entériné, les exploitants pourront débiter leurs travaux.

Jean-Louis BERAL

L'influence de l'industrie sur les eaux n'est pas nulle. Parallèlement, certaines industries sont extrêmement dépendantes de l'accès à l'eau. Nous regrettons qu'aucune instance de l'industrie n'ait été associée au comité de pilotage.

Francis SCHNEIDER

L'industrie a néanmoins été prise en compte. De fait, certaines actions la concernent. Citons à titre d'exemple la mise en place de pratiques économes pour les professionnels et les entreprises. Tous les acteurs professionnels, qu'ils relèvent du secteur agricole ou industriel, choisissent de s'engager ou non dans ces démarches. Je veillerai à vous informer des actions prévues dans le Loiret.

Information à destination des nouveaux élus 2020

Francis SCHNEIDER

Le second tour des élections municipales a été reporté à la fin du mois de juin 2020. Nous prévoyons d'engager dès octobre ou novembre 2020 un certain nombre d'actions à destination des nouveaux élus, des collectivités du bassin Seine amont et des élus en charge d'une compétence eau (GEMAPI, assainissement, eau potable...). L'objectif de la démarche consiste à leur apporter une information sur :

- le comité de bassin et ses instances
- l'agence de l'eau Seine Normandie,
- la politique de l'eau,
- les enjeux et priorités du bassin Seine amont,
- les redevances et les aides aux collectivités.

Des actions seront déclinées par l'intermédiaire de réunions physiques organisées sur l'ensemble du territoire Seine amont. Dans l'hypothèse où les réunions physiques seraient impossibles d'ici cette échéance, des visioconférences seraient proposées. Les membres de la COMITER qui le souhaitent pourront s'associer à cette démarche.

Philippe PINON-GUERIN

Des formations destinées aux élus pourraient par ailleurs être déclinées.

Francis SCHNEIDER

Les formations qui ont précédemment été organisées sur le territoire Seine amont n'ont pas toujours rencontré le succès escompté, en dépit du lourd investissement qu'elles ont nécessité. Certaines ont même dû être annulées faute de participants. Il semble préférable de se mettre à la disposition du SDDEA ou de Troyes Champagne Métropole pour intervenir à l'occasion de l'une de leurs présentations.

Etienne HENRIOT, Président de la COMITER remercie les participants de leur présence et les intervenants de leur exposé.

La séance est levée à 12 heures.